



*Fédération des Personnels des Services Publics
et des Services de Santé
FORCE OUVRIERE
Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière
de la Santé Privée*



***Se syndiquer...
Pourquoi pas moi ?***

LA SYNDICALISATION



« Salut...
Je peux te proposer
une carte à FO ? »

« Ah bon?
Mais se syndiquer,
ça sert à quoi?
Tu peux m'expliquer ? »

« En France il y a de moins en moins de syndiqués !
Le syndicat c'est ringard ! »

Qui n'a pas entendu ce discours ?

La situation des salariés est difficile : remise en cause des services publics, des statuts, des conventions collectives dans le privé, des acquis et droits sociaux, perte du pouvoir d'achat, non-respect des droits des salariés, conditions de travail de plus en plus dégradées, multiplication des licenciements, font le quotidien de la presse nationale et internationale.

Celles et ceux qui prônent l'individualisme, le « chacun pour soi », confondent volontairement libéralisme et liberté.

Le libéralisme économique, c'est la loi du plus fort.

La liberté, elle, ne se conçoit dans notre République que reliée à l'égalité et à la fraternité !

Se syndiquer est un acte libre et volontaire qu'effectuent dans ces moments difficiles de plus en plus de salariés. C'est savoir s'unir et s'organiser pour être plus fort et se faire respecter.

Le syndicat n'a pas vocation à gouverner le pays, son rôle est d'être un contrepoids au pouvoir et une force de proposition.

C'est comme cela que nous le concevons à FO alors

Bienvenue à Force Ouvrière

FO... C'EST QUOI ?

Des femmes et des hommes libres, dans une organisation indépendante de toutes les religions et de tous les partis politiques !

Ils sont ensemble pour acquérir une force leur permettant de se faire respecter, de défendre leurs droits et d'en obtenir de nouveaux.

Pour FO, un seul objectif : défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs de tous les salariés.

C'est par la revendication, la négociation ou l'action, que l'on fait avancer les choses pour tous et donc pour chacun.

Au sein de la Confédération Force Ouvrière, la Fédération des Services Publics et de Santé couvre deux branches professionnelles : les salariés de la santé (publique et privée), les personnels des collectivités territoriales et des services affinitaires (publics et privés).

La branche des services de Santé regroupe les personnels travaillant dans la fonction publique hospitalière, une partie des structures médico-sociales et les cliniques :

Secteur privé, c'est 1,8 million de salariés dans :

- LE SECTEUR PRIVE A BUT NON LUCRATIF
- LE SECTEUR PRIVE A BUT LUCRATIF
- L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
- LES CENTRES DE LUTE CONTRE LE CANCER
- LA CROIX ROUGE FRANCAISE
- LES CABINETS DENTAIRE
- LES CABINETS MEDICAUX
- LES CABINETS ET CLINIQUES VETERINAIRES
- VETERINAIRES PRATICIENS SALARIES
- PROTHESISTES DENTAIRE
- THERMALISME



« Défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs de tous les salariés »

« Adhérents et militants sont farouchement attachés au respect de l'indépendance syndicale »



LES PRINCIPES INTANGIBLES : L'INDEPENDANCE SYNDICALE, LES REVENDICATIONS

Pour Force Ouvrière, le syndicat constitue l'instrument privilégié de la défense des intérêts moraux et matériels des salariés qui se regroupent en y adhérant volontairement et librement.

A Force Ouvrière, c'est en toute indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des religions et de tout autre groupement extérieur que le syndicat s'organise, s'administre et décide de ses positions, revendications et actions.

C'est pourquoi nos statuts mentionnent que le syndicat s'interdit toute discussion politique dans ses assemblées mais chaque individu reste libre d'adhérer à une quelconque organisation politique de son choix.

Chacun de ses membres est libre de faire individuellement ce qui lui convient.

A ce titre, le syndicat ne donnera jamais une quelconque consigne de vote à l'occasion de scrutins politiques.

Le syndicat a vocation à regrouper tous les salariés quelques soient leurs origines et leurs opinions. La démocratie syndicale, telle que nous la concevons et la pratiquons, assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et l'organisation du syndicat.

**« Pour FO,
le syndicat
constitue la
défense des
intérêts moraux
et matériels
des salariés »**

LE SYNDICAT ET SES MILITANTS

Représenter les adhérents, les salariés, nécessite bien sûr de définir des positions, des propositions afin d'établir nos propres revendications.

C'est pourquoi il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des hommes et femmes afin de les formaliser et de les porter vers l'employeur.

Ce sont des adhérents qui s'investissent dans le syndicat. Ils y consacrent du temps et de l'énergie !

On n'est jamais trop nombreux pour administrer toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement du syndicat : collecter les cotisations des adhérents, recueillir les doléances, participer aux instances de l'établissement (CE, DP, CHSCT). Le travail consiste également à défendre les salariés, préparer les délégations à la direction, informer, rédiger les tracts, organiser les actions, aider les collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles.

Les militants n'agissent en aucun cas en leur nom propre. C'est sur la base des orientations prises par le groupe qui administre le syndicat (le bureau syndical) qu'ils agissent.

Quel que soit le niveau de cet engagement, il mérite du respect car il s'agit d'une démarche désintéressée, bénévole et généreuse d'autant qu'en acceptant cette responsabilité on s'expose souvent à la critique (justifiée ou non).

Délégué du Personnel (DP) : porter les réclamations individuelles et collectives de l'ensemble des salariés.

Comité d'Entreprise (CE) : assurer l'expression collective des salariés et permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, organise et gère les activités sociales et culturelles.

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : contribuer à la défense de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement.

Délégué Syndical (DS) : il est désigné par le syndicat FO représentatif dans l'entreprise. Il fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions et négocie les accords d'entreprise.

« Représenter les adhérents, les salariés, nécessite de définir des positions, des propositions afin d'établir un cahier de revendications »

POURQUOI UNE COTISATION ?

Adhérer à Force Ouvrière est un acte responsable, car se syndiquer peut aussi dire s'impliquer, prendre part à l'évolution des choses et chercher à influencer, à bâtir le rapport de force pour faire avancer nos revendications. C'est aussi refuser de se résigner. L'individualisme pousse les salariés à croire plus dans l'aboutissement d'une démarche individuelle que dans la force du groupe. Mais à l'heure où patronat et pouvoirs publics cherchent à remettre en cause l'existence même de nos acquis sociaux, le contre-poids syndical est plus que jamais indispensable. Qui peut croire qu'un salarié isolé peut faire face à un employeur ?

Acte militant également car adhérer et payer une cotisation, c'est participer à un mouvement, aider à construire une organisation solidaire en faveur des salariés de toutes générations. C'est contribuer à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

Adhérer c'est aussi bénéficier de l'AFOC (Association FO des consommateurs), que vous pourrez solliciter pour des problèmes liés à la consommation de biens.



C'est aussi avoir une aide juridique professionnelle

La cotisation est déductible des impôts ou permet d'avoir un « avoir fiscal ».

La cotisation donne droit à une information régulière de son syndicat.

Le syndicat c'est une ambiance, une convivialité, un esprit d'équipe, un esprit solidaire et une certaine faculté d'indignation assortie d'une authentique envie de mettre un terme à l'injustice.

Alors comme les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, il y a toujours de la place pour un militant de plus dans une équipe.

« L'indépendance syndicale Force Ouvrière, ce sont les adhérents qui l'offrent en assurant l'indépendance financière de leur organisation »

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

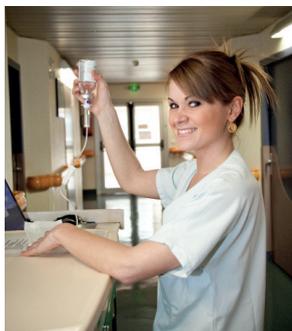
TELEPHONE :

MAIL :

FONCTION :

ETABLISSEMENT :

SERVICE :



Tampon du Syndicat - à renvoyer



www.unsfo.org

 01.44.01.06.10

secretariat@unsfo.org